

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2024-004

Date de la convocation : 01/02/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 12

Le huit février deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 CORNET Loïc , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 060 MANCEAUX Christophe , 062 PIEROT Chantal (depuis 19:57:14) , 063 AUROUX Emmanuel (depuis 19:43:41) , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis (depuis 19:42:53) , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 111 DUGARD Yann (depuis 19:42:46) , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 015 THIERION Vincent (à 014 GOMEZ Jean-Baptiste) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 034 CANNAUX Francis (à 036 PIERSON Florent) , 049 ANDREY Danielle (à 046 SINGLIT Benoît) , 057 DEMISSY Pierre (à 060 MANCEAUX Christophe) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol (depuis 19:57:14 à 062 PIEROT Chantal) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 110 DION Valentine (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : VALIDATION D'UN AVENANT AU REGLEMENT DU CONCOURS INNOV'ACTION POUR PERMETTRE D'ALLONGER LA DUREE DE REALISATION DES PROJETS

Vu la délibération n°2021/171 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la mise en place du Concours Innov'action et déléguant l'attribution des dotations au Bureau ;

Vu la délibération n° DB 2022-56 du Bureau Communautaire du 11 juillet 2022 attribuant les dotations à 2 lauréats ;

.../...

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE 76 voix POUR, 3 voix CONTRE (096 LESOILLE Patrick, 098 BESANCON Tony, 122 MAROTEAUX Nathalie), 5 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle, 011 PERTUS Xavier (Christelle 009 HERBAY), 048 FOURCART Marie Hélène, 054 CORNET Loïc, 081 ROBIN Dominique) et 1 personne ne prend pas part au vote (088 MALVAUX Frédéric)

- **DE VALIDER le projet d'avenant au règlement du jeu concours, ci-annexé**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir**

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



**AVENANT
AU REGLEMENT DU JEU CONCOURS INNOV'ACTION APPROUVE PAR DELIBERATION
N°DC2021-171**

Vu la délibération n°DC2021/171 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la mise en place du Concours Innov'action et son règlement ;

Vu la délibération n° DB 2022-56 du Bureau Communautaire du 11 juillet 2022 attribuant les dotations à 2 lauréats ;

Vu la délibération n°DC..... du Conseil Communautaire du 8 février 2024 approuvant un avenant au règlement du jeu concours Innov'action ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 du règlement est remplacé par :

« Innov'Action en Argonne Ardennaise, mis en place et financé par la Communauté de commune de l'Argonne Ardennaise, vise à valoriser l'innovation à partir de matières premières agricoles ou sylvicoles et maraichères, produites sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Innov'Action en Argonne Ardennaise encourage le développement d'activités de production, de transformation et/ou de distribution sur le territoire de l'Argonne Ardennaise à partir de ces matières premières. Le principe général consiste à récompenser :

- les projets innovants dont le démarrage de l'activité a démarré en 2021 (en phase de développement lors de la candidature)
- Les projets innovants dont le démarrage de l'activité est prévu en 2022, 2023 ou 2024 – au plus tard le 31/12/2024 (en phase de création ou étude d'opportunité/faisabilité lors de la candidature) »

ARTICLE 2

Les autres articles du règlement restent inchangés.

Fait en 1 exemplaire original,

Le Président,

Benoît SINGLIT